



Althen-des-Paluds, le 25 Septembre 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
ALTHEN-DES-PALUDS

84210

Du 24 Septembre 2019

La séance publique est ouverte à 18H30

Téléphone : 04.90.62.01.02

Télécopie : 04.90.62.11.48

www.althendespaluds.fr

Le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ALTHEN-DES-PALUDS, légalement convoqué en date du dix-sept septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de son maire en exercice, Monsieur Michel TERRISSE.

Présents :

M. Michel TERRISSE, Maire, Mr Bernard LE MEUR, Mme Chantal RICHARD-PARAYRE, Mme Sylviane VERGIER, Adjoints, Mr Yves-Michel ALLENET, Mr Jean-Michel BENALI, Mme Aurélie CHARDIN, Mr Denis FOURNET, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Odile NAVARRO, Mme Sandrine VOILLEMONT, Mme Françoise WENGER, Mme Nicole FABRE, Mr Joël NIQUET, Mme Isabelle ZAPATA conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mr Laurent JEANDON donne procuration à Mr Yves-Michel ALLENET

Mr Christophe DE CECCO donne pouvoir à Mr Michel TERRISSE

Mr Georges PARIGOT donne pouvoir à Mr Bernard LE MEUR

Mr Jean MAITRE donne procuration à Mme Nicole FABRE

Mr Lucien STANZIONE donne procuration à Mr Joël NIQUET

Mr Antonio SANCHIS donne procuration à Mme Sylviane VERGIER

Mr Patrick TORRES donne procuration à M. Jean-Michel BENALI

Absents : Sophie BRETA-DENIS

Arrivée d'Aurélie CHARDIN à 18h55

Secrétaire de séance : Sandrine VOILLEMONT

Décisions du Maire :

N°21/2019 : Honoraires d'un Cabinet d'avocats pour l'affaire Commune d'Althen-des-Paluds/SARL DE LA GARENCE

N° 22/2019 : Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour l'aménagement du local de stockage de la Maison des Associations

N° 23/2019 : Honoraires d'un Cabinet d'avocats pour l'affaire Commune d'Althen-des-Paluds/IMBERT

N° 24/2019 : Avenant à la convention d'accueil et d'hébergement dans le cadre du séjour d'été ALSH avec le camping « Le Domaine d'Imbours »

Délibération n°1 : Rétrocession des voiries de la Résidence La Menthe au profit de la Commune – Autorisation de signature du devis concernant la division de parcelles : Rapporteur : Michel TERRISSE :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la rétrocession des voiries de la résidence La Menthe, une délibération approuvant cette rétrocession a été prise par le conseil Municipal en date du 23 Mai 2013. Il expose qu'à ce jour il y a lieu d'approuver le devis D1903046 du cabinet ARGENCE, concernant la division des parcelles sises à ALTHEN-DES-PALUDS et cadastrées section B 1588 et 1590 et le relevé topographique de la voie, pour un montant de 3.108,00 € TCC.

Ce montant sera partagé entre la commune d'Athen-des-Paluds pour 1.554,00 € et Grand Delta Habitat, pour 1.554,00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le devis du Cabinet ARGENCE, pour un montant de 1.554,00 €.

Voté à l'unanimité – 21 voix pour

Délibération n°2 : Modification du tableau des effectifs - Rapporteur : Bernard LE MEUR :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la réussite au concours d'agent de maîtrise,

Considérant la réforme du PPCR, Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations applicable au 1er janvier 2017,

Considérant la demande de mutation de la Directrice Générale des Services,

Il est demandé au Conseil Municipal de décider :

De la création d'un poste d'agent de maîtrise,

De la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

De la suppression d'un poste d'attaché principal,

De modifier le tableau des effectifs en fonction des diverses mutations, avancement et des départs à la retraite dont les postes n'ont pas été supprimés,

De décider que la rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération du grade correspondant.

Voté à l'unanimité – 21 voix pour

Délibération n°3 : Lancement procédure de consultation pour les travaux d'extension de l'ALSH et du restaurant scolaire - Rapporteur : Sylviane VERGIER :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre du projet d'extension de l'ALSH et du restaurant scolaire, il y a lieu de lancer la procédure de consultation pour choisir le maître d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera passé en procédure adaptée, consultation restreinte avec remise d'intention architecturale.

L'indemnité aux architectes est fixée à 2.000 € HT, 4 architectes seront sélectionnés.

Le budget prévisionnel tel qu'établi par le CAUE s'élève à 940.000 € HT.

Le lauréat, après négociation avec le maître d'ouvrage, se verra confier une mission de maîtrise d'œuvre pour une mission complète y compris les études de diagnostic (DIA), plus d'éventuelles missions complémentaires :

- Etudes d'exécution (EXE)
- L'Ordonnance de pilotage et la coordination (OPC) et la Simulation Thermique Dynamique (STD) en phase d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détaillé (APD).

Monsieur Le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de lancer la procédure de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Mme WENGER prend la parole et demande pourquoi ce projet d'extension n'est pas plus important, car il y a de plus en plus d'enfants scolarisés chaque année.

M. le Maire répond que le nombre d'enfants scolarisés est globalement stable et que de toute façon le projet pourra être évolutif en fonction des besoins ultérieurs. Il précise également que selon l'architecte conseil, les travaux s'étaleront sur une durée d'environ 41 semaines et qu'il convient de réfléchir dès aujourd'hui à savoir où sera transféré le restaurant scolaire durant les travaux.

Voté à l'unanimité – 21 voix pour

Délibération n°4 : Marché de travaux de La Forge – Attribution des lots – Rapporteur : Michel TERRISSE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée pour effectuer des travaux à La Forge a été approuvé par délibération en date du 9 avril 2019.

Il précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie vendredi 20 septembre afin de procéder au choix des entreprises au regard de la meilleure offre et au regard des critères de sélections.

Après présentation du rapport d'analyse des offres par l'architecte chargé du projet, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

NUMERO DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT 1 – DEMOLITIONS/GROS ŒUVRE	OFFRE INACCEPTABLE	A RECONSULTER
LOT 2 – FACADES	OFFRE INACCEPTABLE	A RECONSULTER
LOT 3 – CHARPENTE COUVERTURE	OFFRE INACCEPTABLE	A RECONSULTER
LOT 4 – MENUISERIES EXTERIEURES/SERRURERIE	LOT INFRACTUEUX	A RECONSULTER
LOT 5 – CLOISONS / DOUBLAGES	CERQUEIRA	13.381,77 € HT
LOT 6 – MENUISERIES INTERIEURES	LOT INFRACTUEUX	A RECONSULTER
LOT 7 – CARRELAGE/SOLS	SPVC	2 985,49 € HT
LOT 8 – PEINTURE	OFFRE IRREGULIERE	A RECONSULTER
LOT 9 – ELECTRICITE CFO - CFA	SERTI	10 357,55 € HT
LOT 10 – PLOMBERIE/SANITAIRE	THERMATEX	4 097,52 € HT
LOT 11 – CHAUFFAGE - VENTILATION	SARL BJ	9 194,00 € HT

M. le Maire fait part de son mécontentement face à la nouvelle procédure régissant les marchés publics. Les petites entreprises n'ont ni les structures, ni les moyens de participer à ces appels d'offres. En effet, aujourd'hui il est obligatoire de passer par une plate-forme, ce qui leur crée des surcoûts importants auxquels elles n'ont bien souvent pas les moyens de faire face (moyens humains, matériels, temps et surcoût financier).

M. FOURNET demande comment vont être choisis les lots infructueux. M. le Maire précise que l'architecte chargé du dossier contactera 3 entreprises pour chaque lots infructueux ou inacceptable. C'est la mieux disante qui sera choisie et l'information sera bien sûr donnée lors du prochain conseil municipal.

Voté à l'unanimité – 22 voix pour

Questions diverses :

- Rapport d'activités 2018 du syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
- Rapports d'activités 2018 de Grand Delta Habitat
- Rapport annuel 2018 de prévention et de gestion des déchets du SIDOMRA

- Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux
- Rapport d'activité 2018 de la Mission Locale du Comtat Venaissin
- Rapport d'activité 2018 de GRDF
- Compte rendu assemblée générale du CAUE
- Rapport d'activité 2018 du SCOT
- Les 10 ans de la Crèche Les Petites Puces ont été fêtés à la Salle René Tramier le 21 septembre dernier. Monsieur le Maire remercie et félicite le personnel qui a œuvré afin que cette journée soit une réussite. Mme FABRE félicite à son tour le personnel de l'ALSH et de la Crèche.
- Journée des familles au « Pré aux Chênes » : Elle a eu lieu le 14 septembre dernier au Pré aux Chênes, après avoir été annulée au mois de juin. Cette journée a été une réussite, remerciements aux organisateurs
- Le premier Festival des Jeux d'Esprits aura lieu à la salle René Tramier ce samedi 28 septembre. Il est organisé par la Commission Culture et M. TONNAIRE Christophe.
- Exposition de peintures : elle aura lieu à la salle René Tramier les 5 et 6 octobre prochain. Monsieur Raymond D'HAEN sera mis à l'honneur lors de l'exposition
- Sporting Club Althen : une soirée sera organisée à la salle René Tramier le 9 novembre prochain afin de fêter les 90 ans du club et de fêter la montée

M. FOURNET prend la parole pour demander pourquoi sa démission en tant qu'adjoint au sein du Conseil Municipal n'a pas été indiquée par M. le Maire lors de cette séance. Il demande également des précisions pour savoir à qui ont été données ses délégations.

M. le Maire précise qu'il est prévu d'aborder cette question lors du prochain conseil municipal et qu'il n'y aura pas de nomination d'un nouvel adjoint.

Mme WENGER demande où en est le projet du lotissement Marie-Claire, avenue Ernest Perrin.

M. le Maire indique que le projet est toujours en cours.

M. le Maire souhaite donner des informations sur le projet du Four Bonjean : il est actuellement en discussion avec plusieurs aménageurs. Il précise que les élus de la majorité sont tenus régulièrement au courant des discussions. Actuellement 4 aménageurs travaillent sur ce projet, des propositions de prix insatisfaisantes ont été faites à ce jour.

S'agissant de l'argent des althénoises et des althénois, il précise qu'il fera en sorte d'en tirer le meilleur profit pour la commune.

Il précise également que « non », il n'a pas l'intention de construire des centaines de logements comme cela a pu être dit par une personne malveillante.

M. NIQUET demande où en est le projet du terrain ICARD. M. le Maire lui répond que justement c'est ce dont il vient de parler à l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quinze minutes.

Le Maire,
Michel TERRISSE.

